

148/17

Courrier arrivé  
le - 1 JUIN 2017  
Pôle ADT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DE L'AISNE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE SOISSONS  
-----  
PERCEPTION DE  
VILLERS-  
COTTERÊTS  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations  
de la Communauté de communes RETZ-EN-VALOIS**

Séance du 12/05/2017

**OBJET :**

Révision du PLU de  
Villers-Cotterêts  
  
Débat sur les  
orientations générales  
du PADD

**VOTE :**

Pas de vote

Affiché le

**31 MAI 2017**

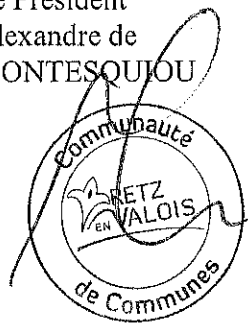
Transmis le

**30 MAI 2017**

Certifié exécutoire, le

**31 MAI 2017**

Le Président  
Alexandre de  
MONTESQUIOU



L'an deux mille dix-sept, le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois s'est réuni à Villers-Cotterêts, sous la présidence de Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 04 mai 2017, laquelle convocation a été affichée à la porte de chacune des Mairies des communes membres, conformément à la loi.

**Étaient présents (64) :** Évelyne ALTHOFFER DI TULLIO, Nicolas BAHU, Didier BAZIN, Jean-Pascal BERSON, Olivier BIZOUARD, Jean-François BOUDIN, Franck BRIFFAUT, Monique BRUYANT, Dominique CANTOT, Denis CARION, Patricia CARON, Frédéric CHAMPEAU, Josiane CHANDELLE, Pascal CLÉMENT, Jean-Jacques CLIN, Gilles DAVALAN, Benoît DAVIN, Jean-François de FAY, Yveline DELVAL, Alexandre de MONTESQUIOU, Alain DESBOVES, Jean-Michel DESMECHT, Jocelyn DESSIGNY, Jacques DIDIER, Pierre ERBS, Monique FERRE, Dominique FIQUET, Josiane GAULON, Jean-Claude GERVAIS, Damien GHEKIERE, Thierry GILLES, Robert HIRAUX, Gérard JÄHRLING, Jérôme LAGACHE, Gaëlle LEFEVRE, Céline Le FRÈRE, Pascal LEMOINE, Benoît LÉTRILLART, Véronique MALARANGE, Chantal MOUNY, Robert NELATON, Christine OLRVY, Christophe PADIEU, Christian PÉRUT, Vincent PHILIPON, Norbert POIRIER, Christian POTEAUX, Évelyne POTTIER, Régis POULAIN, Jean-Pierre POURTEYRON, Jean-Claude PRUSKI, Nicolas RÉBÉROT, Danielle ROBACHE, Marc ROBILLARD, Aurélie ROUVILLÉ, Bernard RUELLE, Jean SAUMONT, Jean-Yves SEZNEC, Bertrand SIMÉON, Vincent SIODMAK, Alain TOURNEVILLE, Gérard TROMBETTA, Rémi VANLERBERGHE et Patrice ZIMMER.

**Procurations (9) :** Claude ALLART à Robert HIRAUX ; Maria Teresa DOS SANTOS FERREIRA à Gérard JÄHRLING ; Johnny GAILLARD à Gaëlle LEFEVRE ; Carole GOFFART à Dominique CANTOT ; Laurence HAUTION à Jocelyn DESSIGNY ; Olivier LAVOIX à Céline Le FRÈRE ; Armelle LEFEVRE à Bernard RUELLE ; Christian LEROUX à Alexandre de MONTESQUIOU et Michelle TOUCHARD à Aurélie ROUVILLÉ.

**Absents excusés (11) :** Gérard BOUCHONVILLE, Valérie BRETON, Claude CAPON, Jean CINTRAT, Isabelle DOURNEL, Damien JAURÉGUY, Philippe MOYON, Benoît POINT, Alexandre QUÉNARDEL, Gabriel SAUR et Bernadette WASCAT.

**Postes vacants (2) :** 1 commune de TAILLEFONTAINE et 1 Ville de VILLERS COTTERÊTS.  
Chantal MOUNY a été élue secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 02 avril 2015 le conseil municipal de Villers-Cotterêts a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La maîtrise d'ouvrage de ce dossier a été transférée à la Communauté de communes de Villers-Cotterêts / Forêt de Retz par délibération en date du 23 septembre 2015. La Communauté de communes Retz-en-Valois, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'est substituée à l'ex CCVCFR et est désormais pleinement compétente pour la poursuite et

Accusé de réception en préfecture  
002-200071991-20170512-148-17-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2017  
Date de réception préfecture : 30/05/2017

l'achèvement de la conduite de cette procédure de révision du PLU de Villers-Cotterêts.

Le chapitre I du titre V du code de l'urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des plans locaux d'urbanisme. C'est ainsi que l'article L151-5 dispose que les plans locaux d'urbanisme comprennent notamment un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Selon l'article L153-12 du même code, les orientations générales du PADD doivent faire l'objet d'un débat au sein du conseil municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Le projet de PADD est organisé autour des 4 axes principaux suivants :

*Maîtrise de la croissance démographique*

*Diversification de l'offre de logements*

*Assurer la maîtrise de l'urbanisation*

*Renforcer l'offre en équipements publics*

Monsieur le Président déclare le débat ouvert et invite les conseillers communautaires à s'exprimer sur les orientations générales du PADD.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée et constatant que les conseillers communautaires ont pu échanger sur les orientations générales du PADD, Monsieur le Président propose de clore le débat.

**Vu** le Code de l'urbanisme notamment en son article L153-12 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de la commune de Villers-Cotterêts, en date du 27 mars 2017.

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 28 avril 2017.

**Vu** l'avis favorable de la Commission aménagement de l'espace en date du 03 mai 2017.

**Considérant** que les conseillers communautaires ont débattu des orientations générales du PADD du PLU de Villers-Cotterêts, mis en révision par la délibération susvisée ;

Après clôture des débats par Monsieur le Président :

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PREND ACTE** des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du PADD du PLU de Villers-Cotterêts.

**DIT** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la communauté de communes Retz-en-Valois pendant un mois.

**CHARGE et DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président

Alexandre de MONTESQUIOU

